

La démarche de certification est constituée d'étapes que doit franchir l'entreprise. Celle-ci comprend : des examens documentaires, des audits sièges, des audits chantiers.
Cette démarche nécessite l'appropriation de la norme NFX 46010 et un certain nombre de procédures à mettre en place.

PUBLIC VISE

- ☛ Chefs d'entreprises de désamiantage, responsables techniques de traitement d'amiante, responsables du management de la qualité.

PRE-REQUIS

- ☛ Avoir suivi une formation à l'encadrement technique ou encadrement de chantier de traitement d'amiante selon l'article R4412-125, ou avoir suivi une formation « Assistant.e de Gestion Technique d'une entreprise de désamiantage.
- ☛ Avoir acheté les deux normes NFX 46010 et NFX 46011
- ☛ Avoir une adresse mail personnalisée pour l'évaluation finale.

OBJECTIFS

- ☛ Savoir mettre en œuvre et développer un système de management permettant d'assurer la conformité de l'activité amiante aux exigences réglementaires relatives à la prévention des risques

CONTENU DE LA FORMATION

Lecture de la Norme NFX 46-011

- Documents généraux concernant la certification
- Concept de l'audit - Connaître les différentes étapes.
- Connaître les différentes phases de l'audit
- Connaître la différence entre les remarques, non-conformité et non-conformité critique.

Lecture de la norme NFX 46-010

- Définir les objectifs
- Connaître le contenu du référentiel d'exigence
- Connaître les conditions d'acceptation des exigences.

Mise en place d'un système de management

- Organisation de la documentation
- Désignation des acteurs et leurs responsabilités
- Infos préalables à l'évaluation des risques / Evaluation des risques des processus
- Répondre aux exigences techniques (procédures, Instructions, Enregistrement) concernant :
 - Les moyens humains,
 - Les locaux,
 - Les matériels et consommables,
 - L'évaluation des risques,
 - Les méthodes de travail et le mode opératoire général,

- L'établissement du plan de travaux,
- Les contrôles de chantiers,
- Le traitement des non-conformités,
- Le traitement des réclamations,
- Les audits internes,
- Traçabilité (Archivage des BSDA et fiches exposition)
- Exercices pratiques :
 - Utilisation de documents types,
 - Elaboration d'un mode opératoire et des enregistrements associés à une intervention sur chantier.

Modalités d'Evaluation

- ☛ QCM en fin de formation pour validation des acquis.

Moyens pédagogiques et techniques et d'encadrement

- ☛ Exposés, débats, études de cas, échanges d'expériences, exercices pratiques
- ☛ Remise d'un support contenant le manuel général.
- ☛ La formation sera assurée par Madame TRECAN Régine, auditeur traitement de l'amiante certifié par l'AFNOR le 07/12/2016.

Durée, Horaires, Date et Lieu

- ☛ 3 journées, soit 21 heures de 9h00 à 17h30
- ☛ Les dates et lieux sont indiqués dans le devis et la convention de formation.

Attestations pédagogiques

- ☛ Une attestation de formation nominative est délivrée à l'issue de la formation

Personne à contacter pour toute demande d'information

- ☛ Caroline Taillebois : 02.23.16.39.02 ou secretariat@trecan-conseil.fr